

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÉSOLUTION DU PROJET PARTICULIER NUMÉRO PP-72

AVIS EST DONNÉ :

QUE lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 3 avril 2012, le conseil d'arrondissement a adopté la résolution suivante intitulée :

PROJET PARTICULIER NUMÉRO PP-72

PROJET PARTICULIER VISANT À PERMETTRE LA CONSTRUCTION ET L'OCCUPATION D'UN BÂTIMENT D'HABITATION COMPORTANT 96 UNITÉS D'HABITATION SUR QUATRE (4) ÉTAGES AU 9199, BOULEVARD MAURICE-DUPLESSIS – DISTRICT DE LA POINTE-AUX-PRAIRIES

Cette résolution entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de la résolution au bureau d'arrondissement situé au 7380, boulevard Maurice-Duplessis, bureau 102, ainsi qu'aux bureaux Accès Montréal situés au 3445, rue Robert-Chevalier à Pointe-aux-Trembles, et au 8910, boulevard Maurice-Duplessis à Rivière-des-Prairies, aux heures régulières d'ouverture, soit du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Donné à Montréal,
ce 1^{er} jour du mois de mai 2012.

Sylvie Lalonde
Secrétaire d'arrondissement substitut

Cet avis ainsi que cette résolution peuvent également être consultés sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/rdp-pat